Nations Unies

S/PV.7236



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7236e séance

Mercredi 6 août 2014, à 15 heures

New York

Président :	M. Wilson	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/550)

14-49731 (F)





La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/550)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/550, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour le mois d'août.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Burundi (S/2014/550) présenté en application du paragraphe 20 de la résolution 2137 (2014). Depuis la publication du rapport, la situation au Burundi a continué d'évoluer.

Je tiens tout d'abord à exprimer mon appréciation pour les récents appels lancés par le Président burundais à ses plus proches conseillers, en particulier le Ministre de l'intérieur, afin qu'ils veillent à ce que les partis politiques puissent mener librement leurs activités dans tout le pays. De même, visiblement préoccupé par les actes illégaux perpétrés récemment par des jeunes affiliés à son parti, le Président du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) a publiquement condamné ces actes et affirmé que les responsables devraient en répondre devant la justice.

Cette évolution est bienvenue et opportune, car il ne saurait y avoir de place pour l'intolérance politique, la violence ou l'impunité. Il faut donc poursuivre dans cette voie pour améliorer durablement la situation et créer un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2015.

En attendant, la situation sociopolitique au Burundi reste marquée par des divergences profondes et une méfiance persistante entre le Gouvernement et les partis d'opposition, mais également entre les groupes d'opposition et en leur sein. Il n'y a pas de dialogue politique véritable sur les grands problèmes nationaux. En outre, les répercussions d'un certain nombre de lois restrictives sur la liberté d'expression et la liberté de rassemblement restent une source de division et de préoccupation. Cette situation est déconcertante à neuf mois seulement des élections de 2015.

Il y a cependant des raisons d'espérer. Le 1er juillet, le Président Nkurunziza a déclaré que les élections de 2015 seraient les plus réussies que le pays ait jamais organisées. D'autre part, les partis d'opposition restent déterminés à maintenir leur engagement politique et à ne pas boycotter les élections de 2015. Cela est très encourageant, car les élections de 2015 auront véritablement valeur de test pour le processus démocratique et la stabilité au Burundi.

L'adoption par consensus du nouveau Code électoral, sa promulgation le 3 juin et la signature le 9 juin des principes généraux régissant la conduite des élections de 2015, définis sous les auspices du Gouvernement et du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et dans lesquels tous les acteurs politiques condamnent la violence politique, de même que l'annonce du calendrier électoral en juillet par le Président de la Commission électorale nationale indépendante, l'organe chargé de la gestion du processus électoral, sont autant d'avancées encourageantes. Il incombe maintenant à tous les acteurs, en particulier le Gouvernement burundais, de faire tout leur possible pour créer un climat propice à l'organisation d'élections crédibles d'ici à mai 2015 et de présever un tel climat tout au long de la période électorale. Il sera essentiel, comme l'a demandé le Gouvernement burundais, de déployer des observateurs et de mobiliser des fonds en quantité suffisante et en temps voulu pour favoriser la bonne tenue des élections.

(*l'orateur poursuit en français*)

La raison pour laquelle le Secrétaire général insiste sur la nécessite d'un processus électoral crédible tient au fait qu'au-delà de leur complexité technique, les élections au Burundi ont une haute teneur politique. En assurer le bon déroulement doit donc faire partie de la stratégie de prévention de la résurgence des conflits au Burundi et de consolidation de la paix et de la stabilité nationale.

De plus, ce pays va inaugurer un cycle électoral qui peut avoir des implications pour l'ensemble de la sous-région des pays de la région des Grands Lacs. J'insiste sur ce point car, comme le sait le Conseil, les tensions politiques actuelles découlent pour une large part de la crise consécutive au boycott des élections de 2010 et des déséquilibres politiques qui en ont résulté.

Car, même si elle reste hautement appréciable, la stabilité dont jouit le pays ne devrait pas donner lieu à une quelconque complaisance. Il faut se féliciter que le Burundi soit devenu aujourd'hui un acteur important du maintien de la paix dans la région. En raison des multiples défis sociopolitiques auxquels le Burundi continue de faire face, les gains de la paix restent fragiles et exigent l'attention soutenue de tous, et du Conseil de sécurité en particulier.

Voilà pourquoi le pays doit redoubler d'efforts pour pérenniser les progrès enregistrés en s'appropriant les recommandations du Conseil de sécurité, notamment en vue d'établir de manière durable un climat de dialogue et de concertation, de mettre fin à l'impunité et de promouvoir la réconciliation nationale, y compris à travers la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle inclusifs. J'aimerais à cet égard saluer le rôle constructif du Président de l'Assemblée nationale du Burundi.

Il conviendrait aussi d'encourager la mise en place d'un système judiciaire indépendant tout en promouvant et en assurant une meilleure protection des droits de l'homme, dont ceux reconnus à la société civile et aux médias, sans oublier le droit au développement et au bien-être de tous, en réduisant davantage l'extrême pauvreté, qui affecte encore la majorité de la population.

Tout faire pour réaliser les promesses du processus lancé en 2012 lors de la Conférence des partenaires organisée à Genève visant la mise en œuvre effective du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération doit demeurer une priorité, sur la base des engagements mutuels du Burundi et de ses partenaires, processus auquel l'Ambassadeur Paul Seger continue de consacrer tant d'énergie.

Je voudrais également lancer, de cette auguste tribune, un appel à l'opposition burundaise pour qu'elle inscrive son action dans la durée et l'histoire en résistant à la tentation d'abandonner une fois de plus le processus électoral. Aujourd'hui, les tensions politiques affectent tant les relations entre le Gouvernement et l'opposition que les partis de l'opposition. La méfiance et les divisions minent aussi les plus grands partis de l'opposition, tels que l'Union pour le progrès national, le Front pour la démocratie au Burundi ou encore le Front national de libération. Ceci entretient un climat de tension politique ambiant. Plusieurs partis politiques de l'opposition ont accusé le Gouvernement de s'immiscer dans leur gestion interne et de susciter la division en leur sein, accusations que le Gouvernement a rejetées en invoquant les luttes de pouvoir comme la principale cause de ces dissensions. Quoiqu'il en soit, il est indéniable que la mise en place d'un environnement politique plus propice, tel que convenu dans la Feuille de route et plus récemment encore dans le Code de bonne conduite, notamment par un espace politique plus ouvert où l'ensemble des forces politiques auraient un droit égal de mener librement leurs activités, dans le respect du cadre juridique en vigueur, sans jamais craindre ni harcèlement ni violence, contribuerait énormément à instaurer la confiance, y compris dans les institutions chargées d'arbitrer le jeu politique et d'organiser le processus électoral. Cela permettrait aussi d'envoyer un message sans équivoque sur le ferme engagement de toute la classe politique d'entrer dans une compétition politique plus saine et apaisée, en mettant en garde les fauteurs de trouble. Le parti au pouvoir doit à cet égard donner l'exemple en faisant régner plus de discipline dans ses rangs. Les mises en garde faites par le Président du CNDD-FDD sont à cet égard fort encourageantes. Elles montrent qu'il est possible d'endiguer le fléau de la violence à l'approche des scrutins de 2015.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Après la présentation du plan commun de transition au Conseil le 14 mai, le BNUB, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les différents partenaires se sont attelés à la mise en œuvre des mesures visant à favoriser la continuité et à réduire au maximum tout hiatus éventuel résultant de la fermeture de la Mission le 31 décembre. Ce processus s'est appuyé sur des réunions régulières du groupe de direction de la transition, que j'ai l'honneur de coprésider

avec le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Le groupe bénéficie d'une forte représentation des membres du Gouvernement et des partenaires internationaux. S'agissant du dialogue politique, j'ai tenu des consultations avec de nombreux partenaires internationaux, au sein des Nations Unies et en dehors, notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, l'Envoyée spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est et, bien entendu, l'Union africaine. Je me réjouis de constater que des efforts sont faits pour en accroître la participation. Le rôle de l'Union européenne, qui est un acteur de premier plan dans la région, sera également essentiel. Il va être important de parer à tout hiatus éventuel, conformément au mandat respectif des uns et des autres.

Des consultations analogues sont en cours entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Gouvernement en vue de l'établissement d'une présence autonome du Haut-Commissariat au Burundi, comme le prévoient le plan commun de transition et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, sachant qu'il est nécessaire de préserver un mandat complet en matière de droits de l'homme, tout en renforçant simultanément les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme. Je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement est disposé à poursuivre cet important partenariat, en attendant bien sûr les ajustements qui s'avèrent nécessaires pour tenir compte des nouveaux faits intervenus depuis la signature du mémorandum d'accord de 1995. Pour obtenir des résultats satisfaisants dans ce domaine crucial, il faudra un appui politique et financier de toutes les parties concernées, notamment le Gouvernement du Burundi, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève et les États Membres.

Pour terminer, aucun de ces obstacles n'est insurmontable. De nouveaux progrès peuvent être réalisés en encourageant une culture de dialogue sans exclusive et de démocratie, sur la base des principes de respect mutuel et de tolérance consacrés par la Constitution du Burundi et l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. À court et à moyen terme, il sera essentiel de veiller à ce que les prochaines élections se déroulent dans un climat favorable. La crédibilité de ces élections sera fonction de la participation de tous les Burundais. Je reste optimiste en espérant que ce sera le cas. À l'avenir, le BNUB et l'équipe de pays des Nations Unies comptent maintenir leur engagement et continuer d'apporter leur appui au Gouvernement et au peuple burundais en vue de consolider la démocratie, le développement durable et la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Niyonzima (Burundi) : Au moment où je m'adresse pour la dernière fois à cette auguste assemblée en qualité de Représentant permanent de mon pays, mon mandat étant arrivé à expiration, je voudrais exprimer aux membres tous mes sentiments de reconnaissance et de gratitude pour tout ce que le Conseil de sécurité a fait pour mon pays et pour son représentant. Les choses n'ont pas toujours été faciles, mais le Conseil de sécurité a dû comprendre qu'en situation post-conflit, le Gouvernement se trouve confronté à une situation où il doit effectuer des choix, dans une série de décisions où aucune n'est sans inconvénients. Je remercie infiniment le Conseil de sa compréhension.

Le mandat au Burundi de mon cher ami Parfait Onanga-Anyanga lui-même va bientôt toucher à sa fin. Depuis Mme Mc Askie jusqu'à lui, en passant par bien d'autres, il s'est montré un véritable ami du Burundi, et le meilleur Représentant spécial du Secrétaire général que le pays ait connu. Il a par moment été incompris, mais il n'a pas baissé la garde. Sa patience, sa persévérance et surtout sa droiture lui ont permis de rétablir le dialogue entre les différentes composantes nationales, et de colmater un climat politique qui ne rendait pas facile le fonctionnement des institutions de la République. C'est une réalisation qui requiert professionnalisme et brillance, qualités qu'on lui reconnaît, ici, comme ailleurs. Au nom du Gouvernement burundais, je lui présente mes sincères remerciements.

Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2014/550), le Secrétaire général, a fait, à juste titre, l'éloge du Gouvernement burundais pour ses nombreuses réalisations. Il a aussi relevé des défis importants, mais aussi des insuffisances qu'il semble attribuer au Gouvernement burundais, l'accent ayant été mis sur les Imbonerakure et l'obstruction des libertés publiques.

Concernant les Imbonerakure, je voudrais d'abord saluer le démenti formel qui a été fait au sujet de l'existence d'entraînements militaires offerts aux Imbonerakure en République démocratique du Congo. Au niveau intérieur, il faudra aussi arriver à mettre un terme à cette propension politicienne à vouloir associer

les délits aux partis politiques dont les délinquants sont issus. Tous les criminels sont sanctionnés individuellement. Il n'y a pas de crimes perpétrés par les Imbonerakure en tant que groupe organisé. Il n'y en a pas. Ces accusations ne sont que des élucubrations inacceptables.

Par contre, là où je suis d'accord avec le rapport, c'est au niveau statistique et arithmétique. Plus de 85 % des électeurs burundais sont du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), le parti au pouvoir. En conséquence, il est tout à fait normal et naturellement prévisible qu'il y ait dans le parti plus de délinquants et d'intègres, plus d'intelligents et de médiocres, plus de croyants et de non-croyants, plus de gens crédibles ou de malhonnêtes, de handicapés, de prisonniers, etc... Et il n'y a pas d'anecdote dans tout cela. C'est très sérieux. Vouloir faire des Imbonerakure un problème politico-sécuritaire, en mettant à l'index le parti au pouvoir, risque de poser une question de probité intellectuelle. J'invite donc le Représentant Spécial du Secrétaire général à se méfier des rapports de ses services.

Concernant l'obstruction des libertés, dans le contexte d'un pays en situation post-conflit, un leadership qui fléchirait par rapport à la rigueur quant au respect de la loi et des institutions hypothéquerait du coup sa propre légitimité. Les élections démocratiques confèrent la légitimité constitutionnelle. Mais la légitimité politique de gestion d'un pouvoir s'acquiert au travers de l'exercice de l'autorité. Une autorité qui ne s'exerce pas cesse d'être légitime. On n'obéit pas à une autorité parce qu'elle est légitime, elle est légitime parce qu'on lui obéit. C'est ainsi que fonctionnent nos sociétés africaines. Le Gouvernement burundais considère qu'à trop s'habituer aux écarts, on finit par ne plus savoir où se trouvent les marges. Les libertés ont des limites : pour la liberté d'expression par exemple, comme en France, une vieille démocratie occidentale, l'antisémitisme, le racisme, la diffamation, l'atteinte à la vie privée… ne sont pas des questions d'opinion. Soucieuse d'assurer l'ordre public, la France en a fait des questions de police et de magistrats.

Ainsi, lorsque le rapport du Secrétaire général évoque une obstruction des libertés publiques, il a peut-être raison, mais il aurait certainement tort de ne pas admettre que la vaste majorité des Burundais y voient plutôt la prévention des crimes et la protection de l'ordre public. Qui a tort, qui a raison? Je dis que cette façon binaire de regarder le Burundi et ses institutions n'est, de mon point de vue, d'aucun intérêt pour le Conseil de sécurité. Par contre, il y a ici une vérité factuelle, résistant aux divergentes interprétations : au Burundi, la paix et la sécurité règnent sur toute l'étendue du territoire national.

Dans l'ambition du Conseil d'asseoir la paix et la sécurité dans le monde, pour ce qui est du Burundi et de la région des Grands Lacs, j'affirme au Conseil de sécurité qu'il dispose d'un partenaire de taille, S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République. La résilience sociopolitique et sur le plan de la sécurité du Burundi, à laquelle la communauté internationale a substantiellement contribué, et pour laquelle le Gouvernement burundais est très reconnaissant, est principalement attribuable à la fermeté bienfaisante du Président Nkurunziza. Et les Burundais ne sont pas les seuls à en savourer les dividendes : les Somaliens, les Centrafricains, les Haïtiens, les Darfouris, les Ivoiriens et bien d'autres en bénéficient tout autant.

Pour terminer, je voudrais encore une fois remercier sincèrement le Conseil pour tout ce qu'il m'a appris, et pour la bonne collaboration et l'amitié que certains de ses membres m'ont témoignées. Encore une fois, pour mon pays, les choses n'ont pas toujours été faciles au cours de mon mandat, et je lui sais gré d'avoir tenu à chaque fois à porter les gants avant de cogner.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 20.